

Le Président

Saint-Pierre, le 26 septembre 2016

N/Réf. : 3555/2016

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Objet : Dossier Entreprise « Exploitation des Coquilles »

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis 2001, l'entreprise Exploitation des coquilles (EDC) a entrepris un travail sans précédent d'élevage de coquilles Saint-Jacques de type *placopecten magellanicus*.

L'État et la Collectivité ont beaucoup œuvré aux côtés de cette entreprise. Après avoir achevé un premier cycle d'ensemencement de coquilles en mer (débuté en 2006), le Conseil Territorial a enclenché sur un second cycle de trois ans à partir de 2012 conformément à nos engagements.

Pour autant, le désengagement de l'ODEDOM (signifié à EDC par un courrier du 04 novembre 2014) fragilise considérablement ce dossier. Pire, au moment où ce dossier innovant nécessite un accompagnement scientifique renforcé et durable, nous avons assisté impuissants à la fin de mission du technicien IFREMER qui était affecté à cette mission, faute de crédits.

Depuis un an, ce projet ne bénéficie plus d'aucun soutien et suivi, ni de l'Ifremer, ni de l'ARDA. L'entreprise compte dorénavant sur ses deux seuls techniciens aquacoles pour assurer le suivi de leurs opérations. Ils ne pourront cependant pas suppléer à tous les besoins en la matière et une solution pérenne devra être trouvée avec ces deux organismes pour assurer le suivi scientifique des différents programmes.

Nous n'avons plus sur ce dossier aucune vision de l'État quant à de futurs engagements de long terme alors que la Collectivité est sur le point de poursuivre son soutien à ce projet inédit en France sur cette espèce sur plusieurs années.

La Ministre de la Fonction Publique et le Député CLAIREAUX avaient tous deux affirmé en 2016, lors de l'inauguration du tunnel de froid du pôle de Miquelon, qu'une solution serait trouvée pour pérenniser l'engagement de l'État.

Au lieu de cela, l'État est sur le point de ponctionner 200 000 € dédiés au financement d'un second navire du pôle de Miquelon pour l'affecter à EDC afin d'assurer une transition jusqu'en 2017. Ce faisant, l'État tire donc les enseignements de l'étude technico-économique commandée par la Préfecture. Pour autant ce soutien n'est pas affirmé et semble correspondre à une volonté de temporiser pour « sauver les meubles » cette année sans aucune perspective d'avenir.

Je ne peux que regretter l'absence d'action concertée sur ce dossier. C'est pourtant une action concertée qui avait permis en 2006 des engagements durables de part et d'autre. La Collectivité, alors en situation budgétaire très difficile, avait eu le courage de prendre un engagement pluriannuel ambitieux.

C'est pourquoi, je souhaite que votre prochaine venue sur l'Archipel soit l'occasion d'affirmer un peu plus la vocation maritime de l'Archipel. L'État doit s'engager durablement dans ce projet aquacole en garantissant ses financements sur plusieurs années.

À tout le moins, sous l'égide de la Ministre de l'Outre-Mer, ce dossier devra faire l'objet de réunions de concertation que j'appelle de mes vœux en y associant les porteurs de projet.

Pour sa part, et pour sauver la filière aquacole du péril qui le guette, le Conseil Territorial va programmer une nouvelle opération de recapture et d'ensemencement de coquilles en 2017, l'enveloppe financière prévue sera d'un maximum de 850 000€. Cette étape nous permettra de préparer le processus de plus long terme de type délégation de service public sous forme d'affermage.

Qu'en sera-t-il de l'État ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous Le Président

Stéphane ARTANO
